



## Réunion publique du Conseil consultatif de quartier « Champerret-Berthier »

Le 9 mars 2015

Thèmes :

### **Le budget participatif et Les jardins partagés**

A la tribune :

**Jean-Didier BERTHAULT**, Conseiller de Paris et délégué du Maire

**Bertrand LAVAUD**, Adjoint au Maire chargé de la Culture

**Jean-François REMOND**, Adjoint au Maire chargé du Développement Durable, des Espaces Verts, de la Santé et du Handicap

**Pierre BOURRIAUD**, Directeur Général des Services de la Mairie du 17<sup>ème</sup>

**Pauline GICQUEL**, Ambassadrice de la Participation

**Karina PRÉVOST**, Responsable du pôle Jardinage Urbain - Main Verte - Agence d'Ecologie Urbaine - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**Dominique MANRESA-DUBOIS**, Adjointe au Chef de la Division du 17<sup>ème</sup> arrondissement - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

\*\*\*

**Jean Didier BERTHAULT** introduit la réunion par des remerciements à l'attention des intervenants, des conseillers de quartier et des habitants.

\*\*\*

## **BUDGET PARTICIPATIF**

Présenté par Pierre BOURRIAUD  
(Power point en pièce jointe)

### **1. Les grands principes du budget participatif :**

- C'est un engagement de **5 % du budget d'investissement** de la municipalité sur la mandature, soit **près d'un demi-milliard d'euros**
- Il concourt à la réalisation de projets :
  - d'**investissement** dans l'espace public ou les équipements de proximité ;
  - qui relèvent de l'**intérêt général** ;
  - qui entrent dans le champ de **compétence de la Ville ou du département** de Paris.

### **2. Retour sur l'édition 2014 du budget participatif**

- Une enveloppe de **20 M €**
- **15 projets d'investissement d'envergure parisienne soumis au vote des Parisiens**
- La possibilité de voter pour **maximum 5 projets** préférés
- **1 semaine de vote** : du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014
- **40 745 votants dans tout Paris**

#### **Les 9 projets lauréats 2014 :**

- Des jardins sur les murs ;
- Cultiver dans les écoles ;
- Reconquête urbaine ;
- Trier ses déchets au plus près ;
- Coworking étudiants-entrepreneurs ;
- Des kiosques pour faire la fête ;
- Rendre la rue aux enfants ;
- Sport urbain en liberté ;
- Les œuvres d'art investissent la rue.

#### **Mise en œuvre à partir de 2015**

**Identification des lieux précis** de réalisation des projets en lien avec les mairies d'arrondissement concernées.

Information sur l'avancée des 9 projets sur le site : [www.budgetparticipatif.paris.fr](http://www.budgetparticipatif.paris.fr)

### **3. L'édition 2015 du budget participatif :**

Des projets proposés par les Parisiens pour leur arrondissement ou tout Paris :

➤ **A partir de 2015**, puis chaque année, **les Parisiens sont eux-mêmes à l'initiative** des projets d'investissement soumis au vote des Parisiens, dans le cadre du budget participatif.

**Sans condition d'âge ni de nationalité**, tout Parisien peut proposer un projet **pour l'arrondissement de son choix ou d'envergure parisienne**.

➤ **A partir de 2015**, en plus du budget participatif parisien, **les mairies d'arrondissement ont le choix** de mettre en place, ou non, **un budget participatif d'arrondissement**.

**En 2015, elles ont toutes choisi de mettre en place le budget participatif dans leur arrondissement.**

Focus sur le mécanisme budgétaire :

**Pour les projets d'envergure parisienne, le financement est assuré par la Mairie centrale.**

Pour les **projets d'arrondissement**, il est assuré par cofinancement avec les **Mairies d'arrondissement**.

Les Mairies d'arrondissement choisissent de consacrer au **maximum 30 % du montant de leurs crédits d'Investissements d'Intérêt Local**.

Elles bénéficient alors d'un mécanisme d'incitation financière : pour 1 € dédié au budget participatif par l'arrondissement, la Mairie de Paris abonde d'1 €.

En **2015** : **75 millions € engagés** dans le budget participatif global (37,3M pour le BPP/37,7M pour le BPA).

### **Le Budget participatif parisien :**

- Il concerne des **projets d'envergure parisienne**, c'est-à-dire :
  - Les propositions qui par leur importance, sont de nature à **bénéficier à tous les Parisiens** ;
  - Les propositions qui ont **vocation à être déployées** dans plusieurs arrondissements ;
  - Les propositions qui concernent **des projets à la jonction de plusieurs arrondissements**.
- La **liste définitive des projets parisiens** soumise au vote est fixée par la Maire de Paris

### **Le Budget participatif d'arrondissement :**

- Il concerne les projets d'investissement **qui bénéficient aux habitants d'un arrondissement**.
- **Chaque année, les maires d'arrondissement annoncent le montant** qu'ils souhaitent engager dans le budget participatif de leur arrondissement.

Pour le **17<sup>ème</sup> arrondissement**, l'enveloppe consacrée au **Budget participatif 2015 s'élève à 3 136 632 €** (abondement Mairie centrale compris).

- La **liste définitive des projets d'arrondissement** soumise au vote est fixée dans le cadre d'une commission d'arrondissement

Deux votes simultanés :

- Première quinzaine de septembre (et pendant 10 jours comprenant 2 week-ends), les parisiens seront invités à voter :
  - pour les projets d'envergure parisienne qu'ils préfèrent
  - pour les projets d'arrondissement qu'ils préfèrent
- Comme en 2014, deux modalités de vote au choix
  - Site [www.budgetparticipatif.paris.fr](http://www.budgetparticipatif.paris.fr)
  - Dans l'un des **points de vote physiques proposés**
- **Tous les parisiens pourront voter** sans condition d'âge ni de nationalité
- Un parisien pourra voter **soit dans l'arrondissement où il habite soit dans celui où il travaille**

Circuit d'une proposition postée par un Parisien sur la plateforme :

- **Dépôt des projets du 14 janvier au 15 mars**
- **Un premier filtre supprime les propos injurieux, racistes ou diffamatoires sous 48h** (robot automatique + deuxième contrôle manuel par l'animateur des communautés).
- Le projet est laissé **3 semaines en discussion** sur la plateforme pour être précisé, enrichi par les commentaires des autres contributeurs et de l'animateur des communautés.
- Le projet passe alors à l'**étude de recevabilité** (compétence Ville/Département, budget d'investissement, absence de frais de fonctionnement).
- Jusqu'en mai, les **directions techniques** procèdent à toutes les **études de faisabilité et fixent une estimation du coût des projets**.
- Les projets retenus à l'issue de ce processus sont alors soumis aux commissions ad hoc et à la Maire de Paris pour **valider les projets qui seront soumis à la votation des parisiens**.

\*\*\*

L'implication des habitants, des associations, du Conseil Consultatif de Quartier est très importante pour que nous puissions avoir des projets qui soient les plus en phase avec les attentes de la population.

14 projets pour le quartier ont déjà été postés (individuel, associations et CCQ) sur la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » :

- Agrandissement du jardin Ulmann ;
- Création d'un centre culturel ;
- Création d'un manège pour les enfants ;
- Création d'un parcours sportif promenade Bernard Lafay ;
- Création d'une sortie souterraine métro Porte de Champerret ;
- Eclairage du terrain de basket boulevard de Reims ;
- Espace de convivialité Stade de la Porte d'Asnières ;
- Jardin partagé Porte de Courcelles ;
- Passage protégé entre les rues Emile et Armand Massard et boulevard de Reims ;
- Jardin familial boulevard de Reims ou avenue Emile et Armand Massard ;
- Aménagement Place du Maréchal Juin ;
- Salle de sport pour parents très occupés ;
- Table végétale place Prosper Goubaux ;
- Jardins partagés au cœur des logements sociaux.

\*\*\*

## JARDINS PARTAGÉS

Présenté par Karina PRÉVOST et Dominique MANRESA-DUBOIS  
(Programme Main Verte de la Ville de Paris en pièce jointe)

\*\*\*

Monsieur Jean-François REMOND informe le public qu'un nouveau jardin partagé situé dans l'extension nord du Parc Martin Luther King 145/151 rue Cardinet sera bientôt mis à la disposition et géré par l'association « Le Jardin des Coopains » pour un usage de jardinage collectif. Le projet de délibération vient d'être voté au conseil d'arrondissement du 3 mars dernier.

\*\*\*

Le **jardin partagé** est un espace vert cultivé et animé par les habitants. C'est un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. Géré par des riverains regroupés en association, il facilite les relations entre les différents lieux de vie de l'arrondissement : écoles, maisons de retraite, hôpitaux...

La mise en place d'un jardin partagé doit-être déléguée à une association gestionnaire. Le budget participatif est une opportunité pour faire émerger ce type de projet.

Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins sur le domaine municipal parisien s'engagent à respecter les principes de la **Charte Main Verte** en matière de gestion écologique, à organiser des animations et participer aux événements festifs du quartier ainsi qu'aux manifestations publiques organisées dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité comme la Fête des Jardins.

## La **Charte Main Verte** des jardins partagés de Paris :

- Démarche participative  
La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants. La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin est le fruit d'une création collective et concertée. La participation des habitants, à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels...) et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la Ville. Cela s'inscrivant dans la démarche de développement durable initiée par la municipalité.
- Création de lien social  
Un jardin partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures.  
Un jardin partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...).
- Respect de l'environnement  
Un jardin partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances sur ce milieu.
- Accompagnement  
La Ville a mis en place le programme Main Verte pour accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette Charte.  
L'association partenaire se verra proposer par la Ville (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) :
  - Le Label Main Verte. Le jardin sera intégré dans le réseau Main Verte des jardins partagés de Paris. Il bénéficiera ainsi d'échanges et de documentation et recevra une information sur les programmes de cours de jardinage. Il pourra être associé aux manifestations organisées par la Ville.
  - Une expertise technique ainsi que des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris.
  - Un accompagnement méthodologique, si nécessaire, assuré par une association référente ayant compétence dans le domaine.
  - Une convention d'usage qui précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte.

### Etat des lieux des jardins partagés parisiens en 2014 :

- 104 jardins partagés
- 12 jardins créés en 2014
- 95 associations
- Plus de 3 000 adhérents
- 5 ha

Le **jardin pédagogique** est mis à la disposition des écoles. Comparable à la charte Main verte des jardins partagés, la charte Petites mains vertes engage les éducateurs et leurs petits jardiniers en herbe, des écoles et centres de loisirs, à pratiquer tout au long de l'année un jardinage respectueux de l'environnement, et à rendre visible leurs actions pédagogiques grâce à un étiquetage ou des panneaux didactiques. Les jardiniers référents de la Ville de Paris apportent, dans la mesure de leur disponibilité, des conseils horticoles et une aide ponctuelle pour les plus gros travaux du sol et les amendements en compost.

\*\*\*

Pour répondre aux questions des habitants, les intervenants ont apporté les précisions suivantes :

- La création d'un jardin partagé boulevard de Reims nécessiterait un aménagement coûteux (budget estimé à 190 000 €) et compliqué (installation d'une clôture, étude du sol, accès à l'eau...)

- Une petite parcelle (100m<sup>2</sup>) de la Promenade Bernard Lafay, située juste derrière l'Ecole boulevard de Reims pourrait tout à fait être aménagée en jardin pédagogique pour que les enfants de l'école puissent apprendre le jardinage et les gestes éco citoyens (activités scolaires et périscolaires). Ce projet a été posté sur la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » par l'association APE REIMS.
- Le 17<sup>ème</sup> arrondissement est très pauvre en jardins partagés ; le problème majeur étant la difficulté à trouver des associations.
- Monsieur LAVAUD regrette que le nouveau conservatoire du 17<sup>ème</sup> ne soit pas équipé d'un orgue. La Mairie de Paris avait refusé cet achat pour des raisons budgétaires. Le budget participatif pourrait peut-être être la solution pour financer cet instrument. Les prochaines inscriptions au conservatoire seront simplifiées. L'offre reste malheureusement très insuffisante par rapport aux nombreuses demandes. Une visite du conservatoire sera très prochainement organisée.

\*\*\*